

L'AGENDA

Dimanche 14 février Vide-dressing organisé par le comité des Fêtes <i>Salle du Temps Libre</i>	FÉVRIER
Samedi 20 février Concours de Belote organisé par la SSSF Tennis <i>La Grande Salle</i>	
Samedi 27 février Zumba Party organisé par Musique On Danse <i>La Grande Salle</i>	
Jeudi 10 mars Don du Sang - <i>Salle du Temps Libre</i>	MARS
Samedi 12 mars Repas de Chasse organisé par la société communale de chasse <i>La Grande Salle</i>	
Samedi 2 avril LOTO des Ecoles - <i>La Grande Salle</i>	AVRIL
Samedi 23 avril Repas farcidures organisé par le Comité des Fêtes <i>La Grande Salle</i>	
Samedi 30 avril Exposition des ateliers de l'association Expressions - <i>Salle du Temps Libre</i>	
Mardi 31 mai Don du Sang - <i>Salle du Temps Libre</i>	MAI
Samedi 18 juin Spectacle de danse organisé par l'Association Musique On Danse	JUIN
Dimanche 19 juin Concert annuel de la Chorale Expressions	
Samedi 25 juin Feu de la Saint-Jean - organisé par le Comité des Fêtes	
Samedi 2 et Dimanche 3 juillet kermesse-vente de la Rose des Vents <i>Salle du Temps Libre</i>	JUILLET
Mardi 26 juillet Les Puces d'Été organisé par le Comité des Fêtes <i>Place de l'Eglise</i>	
Du 23 juillet au 7 août 4 ^e biennale internationale d'aquarelles <i>La Grande Salle et Salle du Temps Libre</i>	JUILLET/AOÛT
Tous les jeudis, Marchés des producteurs de pays <i>Place de l'Eglise</i>	

Coordonnées

Mairie de Sainte-Féréole - 3, square du 14 juillet- 19270 Sainte-Féréole
Tél. 05 55 85 78 00 - Fax 05 55 85 66 65
Courriel : mairie.stefereole@wanadoo.fr - www.sainte-fereole.fr
Assistance à la rédaction : **Atelier écritures** - Brive

NUMÉROS UTILES

Mairie	05 55 85 78 00
Ouverture du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 le vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h - le samedi de 8 h 30 à 11 h (fermée en juillet et en août).	
École primaire	05 55 85 78 53
École maternelle	05 55 85 68 67
Maison de l'enfance	05 55 84 25 87
Espace jeunes	05 55 22 73 87
Médecins	
KIM Francis	05 55 85 76 52
PARAUD Jean Henri	05 55 18 08 63
Infirmières	
M^{mes} DELPY / THOMAS / NESPOUX / AUBERT	05 55 85 65 91
Podologue	
DELPY Caroline	05 55 22 17 28
Kinésithérapeute	
CERMAK Vladimir	05 55 22 15 54
Pharmacie	
CROUCHET Pierre	05 55 85 68 72
Instance de Coordination de l'autonomie du Canton de Donzenac	05 55 85 73 79
Permanence en Mairie 1 ^{er} mardi de chaque mois de 14 h à 15 h 30	
Assistante Sociale MSD Brive Est :	05 19 07 81 31
M ^{me} Françoise PESTEL-BESSE présente en Mairie les 2 ^e et 4 ^e mardis de chaque mois (sur rendez-vous).	
Mission Locale	05 55 17 73 00
Pour les jeunes de 16 à 25 ans (sur rendez-vous une fois par mois)	
Maison d'accueil spécialisée	05 55 85 66 43
La Poste	05 55 85 74 00
Lundi - mardi - jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 15 h - Mercredi de 9 h 15 à 12 h et 13 h 30 à 15 h. Vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 50.	
TAXI	
Pour les personnes âgées de plus de 65 ans de la commune et n'ayant pas de véhicule, pris en charge par le Centre Communale d'Action Social :	
Déplacement sur la commune (dans la limite de 12 km aller/retour) ou sur Brive ou Tulle pour un rendez-vous médical ou administratif. M ^{me} PATRY au 06 72 28 18 34 ou M ^{me} GAMBOA au 06 16 79 94 94. Le montant de la prise en charge du taxi (2€) reste à la charge de l'utilisateur.	
Transport à la demande par l'AGGLO	
Pour en bénéficier le principe est simple : vous devez appeler la veille du jour du départ avant 14 heures au 05 55 17 91 19. L'hôtesse vous précisera l'heure du départ en fonction de votre déplacement. Ce service est mis en place les mardis et jeudis après-midi. Le prix du transport est de 2€ l'aller-retour.	
AGGLO	
Service assainissement	05 55 74 70 15
Déchetterie Malemort	05 55 92 07 18
Lundi - mercredi - jeudi - vendredi - samedi : de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h et mardi de 9 h à 12 h.	
Gendarmerie de Donzenac	05 55 85 69 50
Sapeurs Pompiers	18 ou 112 (portables)
SMUR	15
Police Secours	17



SAINTE
FÉRÉOLE



SAINTE
FÉRÉOLE

Bulletin

Municipal

Sommaire

Edito	● p 3
Actu	● p 4-11
En Bref	● p 12-15
Echo de Manocalzati	● p 16
Associations	● p 17-22
Comptes Rendus	● p 23-26
Etat Civil	● p 27
Agenda	● p 28



Infos municipales

PASSAGE A LA TNT



DE QUOI S'AGIT-IL

Le passage de la télévision numérique terrestre (TNT) à la haute définition (HD) traduit une évolution des normes de diffusion de la télévision reçue par l'antenne rateau.

POURQUOI CETTE EVOLUTION ?

- Une meilleure qualité de son et d'image.
- Un accès à tous les foyers de l'ensemble de l'offre TNT gratuite.
- De nouvelles fréquences pour répondre aux besoins en très haut débit mobile dans les territoires.

Pour plus d'informations, contactez le **0970 818 818** ou consultez le site **recevoirlatnt.fr**

Quelques chiffres sur la collecte des déchets dans notre commune

Alors qu'en 2009 le SIRTOM avait collecté 304 kg d'ordures ménagères résiduelles par habitant, il en a ramassé seulement 211 en 2014, soit - 30.59 %. C'est le tri sélectif individuel qui a permis de baisser le tonnage à incinérer.

Il faut savoir que nous, Flégeois, avons produit un peu plus de 295 tonnes en 2013, alors que pour 2015 l'estimation est de 284 tonnes, soit une baisse de 3.8 %. Ce résultat est bon, mais peut être amélioré si chacun consent à l'effort de tri.

Rappelons quelques informations importantes sur cette question :

- Une tarification incitative est en vigueur depuis 2015, qui permet de moduler la taxe en fonction du tri effectué.
- On ne paye pas au poids mais selon le volume collecté, donc selon le nombre de levées (et il n'y a pas de minimum de levées) ;
- Chaque habitant peut choisir son mode de contenant (bac de 120 litres, 180 litres, 240 litres, 360 litres ou 770 litres) et/ou le volume sacs rouges post-payés (30 litres, 50 litres ou 100 litres) avec votre badge ;
- Les trappes de colonnes enterrées en accès avec votre badge (projet à l'étude).

Quelques chiffres au 31 décembre 2015

Population	● 1885 habitants au 1 ^{er} janvier 2016
Urbanisme	● 19 permis de construire (construction maison et agrandissement maison)
	● 20 certificats d'urbanisme (en vue d'une construction)
Démographie	● 21 naissances 17 décès 10 mariages
Effectif de l'École	● 165 élèves pour l'année scolaire 2015/16 (54 en maternelle et 111 en primaire)
CM2	22 élèves : M ^{me} Blanchard
CM1	22 élèves : M ^{me} Billeres
CE2	25 élèves : M ^{me} Burbaud
CP/CE1	20 élèves : M ^{me} Alary
GS/CP	22 élèves : M ^{me} Durce-Bataille
GS/MS	27 élèves : M ^{me} Saillol
MS/PS	27 élèves : M ^{me} Coursac

Correspondants presse : du nouveau

Pendant de très nombreuses années, **Maurice et Paulette** ont relaté avec assiduité les événements de la commune de Sainte-Féréole, et ont fait que Sainte-Féréole soit une commune très présente dans les pages de la presse locale.

Depuis le mois de septembre, **M. Marc LOISEL** a succédé à **Maurice et Paulette BREUIL** dans leurs fonctions de correspondant Presse pour la Commune de Sainte-Féréole.

Un grand merci à **Maurice et Paulette** pour leur disponibilité et bienvenue à **Marc LOISEL**.

ERRATUM

Erreur sur le numéro de téléphone de **M. MEUNIER** dans le **BM** précédent.



Thierry MEUNIER
06 52 05 71 15

BRICOLEUR JARDINIER

*Petits Bricolages - Jardin
Nettoyage - Courses
et Autres services à la personne...*

N° W191002620

Mesdames,
Messieurs,
Chers amis,



Mais **OUBLIER** ne veut pas dire effacer. Aussi nous souhaitons que 2016 soit une année douce, plus fraternelle, moins anxiogène et moins individualiste.

Pour notre part, et à la modeste place qui est la nôtre, vous savez combien nous privilégions le concept du vivre ensemble et celui tout aussi important de l'équilibre budgétaire.

En ces temps troublés, votre conseil municipal a décidé de remodeler la mairie.

La Mairie est la maison commune, l'endroit où chacun est accueilli, renseigné ou tout peut être dit, tout peut être suggéré et demandé, sans pour autant recevoir tout le temps une réponse favorable.

Elle est le cœur de la cité et de la Communauté Communale. Nous avons envisagé, à un moment, de l'agrandir avec une construction d'essence moderne qui aurait pris place entre la mairie actuelle et l'immeuble de La Poste.

A la réflexion, votre conseil municipal est resté sur l'idée de ne pas toucher à l'enveloppe extérieure du bâtiment actuel et à en remodeler l'intérieur avec le repositionnement de l'escalier central et la mise en place d'un ascenseur pour améliorer l'accessibilité à la Salle des Mariages et du Conseil Municipal.

Dorénavant, il y aura 2 espaces assez distincts : celui de l'administration municipale sur l'avant et celui des élus sur l'arrière.

Un troisième espace virtuel permettrait, si nécessaire de créer 2 ou 3 bureaux sur l'arrière du bâtiment c'est-à-dire entre le château d'eau et la mairie actuelle.



ÉDITO

En ce début d'année 2016 nous avons tourné la page de 2015 que nous souhaitons oublier au plus vite :

- ▶ **OUBLIER** le terrorisme et les attentats aveugles et stupides.
- ▶ **OUBLIER** la montée inexorable du chômage.
- ▶ **OUBLIER** l'impuissance des nations et plus particulièrement de l'Europe de réguler dans la dignité le flux des migrations que des décisions absurdes ont créé.
- ▶ **OUBLIER** la dette abyssale de notre pays (plus de 2100 milliards d'euros) dette qui augmente de plus de 2 000 € par seconde.
- ▶ **OUBLIER** tant de motifs de mécontentement qui trouvent leur traduction dans les urnes. Aux dernières élections régionales, entre les abstentionnistes et des votes appelés extrêmes, c'est plus de 70% de nos concitoyens qui rejettent ou tout du moins n'adhèrent plus à notre modèle politique.

Rénover LA MAIRIE c'est porter un acte de foi en l'importance de la commune et en sa capacité à résister aux volontés irresponsables de réduire chaque jour les compétences de nos communes pour les faire porter par des structures intercommunales qui sont aussi antidémocratiques que peut être l'Europe.

Rénover LA MAIRIE c'est croire aux politiques de proximité, à une administration faite par des élus (*qui restent à portée d'engueulade comme le dit Gérard LARCHER, Président du Sénat*) et non par des technocrates qui décident de tout sans jamais imaginer ce que sera demain.

Rénover LA MAIRIE c'est aussi renforcer la confluence entre deux missions essentielles pour le territoire avec d'une part le portage des missions de l'Etat (*état civil, urbanisme, élections ...*), et d'autre part la mise en œuvre d'une politique municipale au service des habitants de la commune.

En ces temps compliqués,
qui conjuguent défaitisme, déclinisme
et tant d'autres maux,
votre conseil municipal
porte une volonté d'aller de l'avant
et de continuer à préparer l'avenir
et améliorer les services
rendus à la population.

Bien amicalement, **Le maire, Henri SOULIER**

BUREAUX DE LA MAIRIE PENDANT LES TRAVAUX

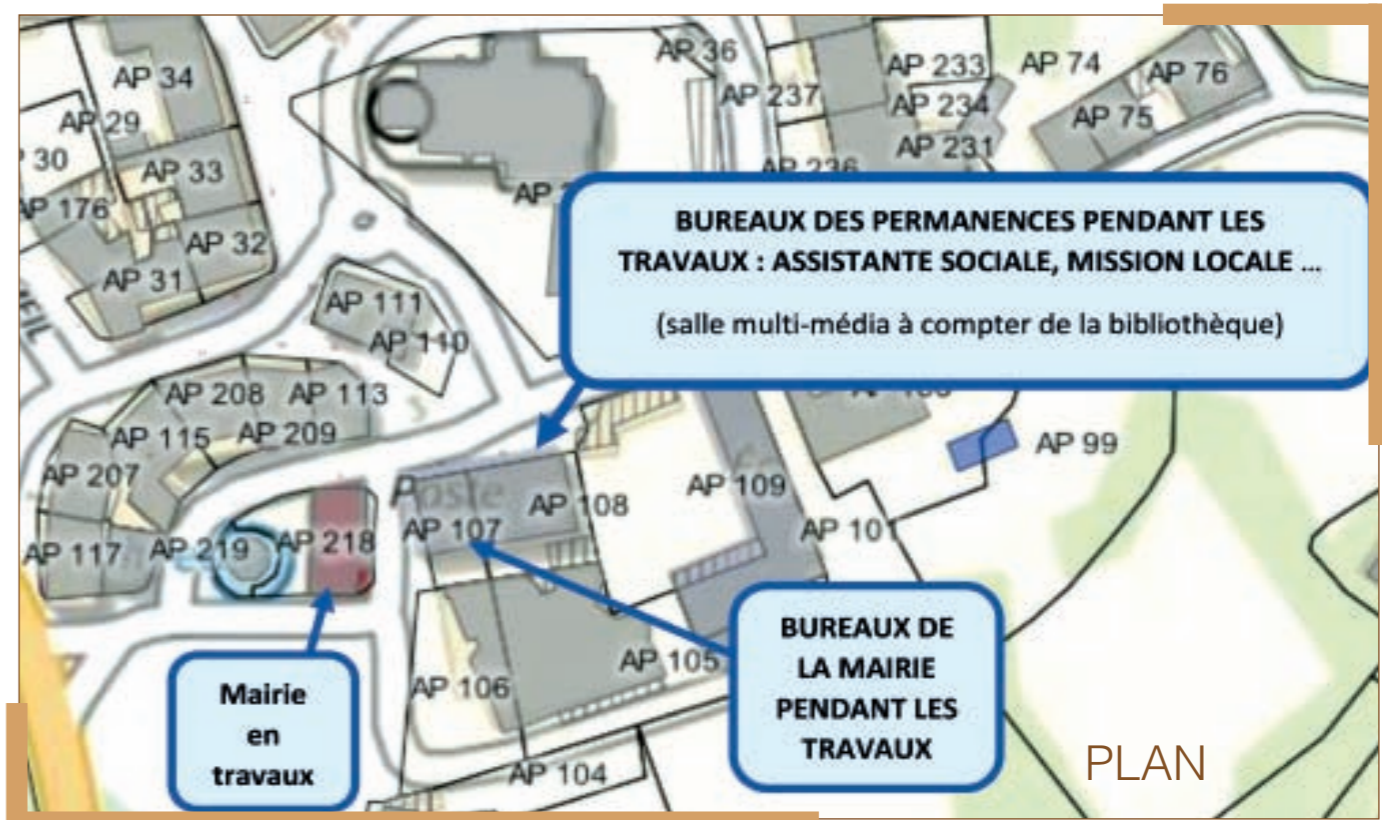
Actu



Travaux Mairie

C'est par délibérations en date des 14 novembre 2014 et 29 mai 2015, que le conseil Municipal a décidé d'engager des travaux de réfection et de mise en accessibilité de la mairie et a validé le projet d'aménagement de la mairie proposé par le maître d'œuvre, le cabinet le Compas dans l'œil (M. Montzamir).

Le groupe de travail s'est réuni le mardi 15 septembre 2015 où M. Montzamir a présenté l'APD et le DCE.



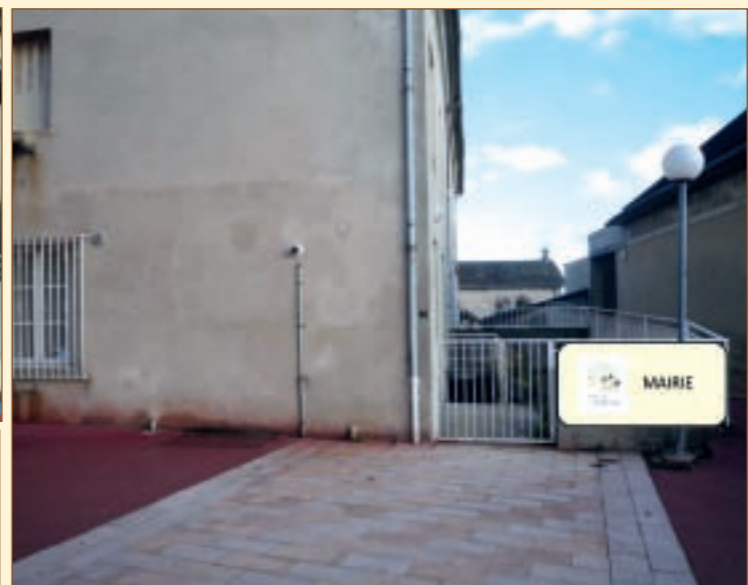
REPARTITION DES DEPENSES (HT)		
▶ Travaux		190 270 €
▶ Maîtrise d'œuvre	LE COMPAS DANS L'ŒIL (M. MONTZAMIR)	14 760 €
▶ Assistance à maîtrise d'ouvrage	CONSEIL DEPARTEMENTAL	2 500 €
▶ Mission contrôle attestation Hand	APAVE	950 €
▶ Mission CSPS	APAVE	1 520 €
MONTANT TOTAL DES DEPENSES		210 000 €

PLAN DE FINANCEMENT	
▶ DETR	90 000 €
▶ CONSEIL DEPARTEMENTAL - Travaux bâtiments communaux	30 000 €
▶ AGGLO DE BRIVE - Fonds de Soutien Territorial	37 660 €
▶ RESTE A CHARGE DE LA COMMUNE	52 340 €
TOTAL	210 000 €

Pendant toute la durée des travaux, les locaux de la mairie seront transférés dans le local situé derrière la Poste, face à l'école maternelle.

Le bureau des permanences (assistante sociale, mission locale...) sera quant à lui transféré dans la salle multi-média, à côté de la bibliothèque.

Les réunions des différentes commissions et du Conseil Municipal, les célébrations de mariage auront lieu dans la Salle du Temps Libre. ■



Bureaux de la Mairie pendant les travaux



Cimetière

mise en place d'une gestion informatisée

Actu

► Pourquoi informatiser la gestion du cimetière ?

Le but est double :

- D'une part faciliter la recherche des emplacements, notamment pour les familles. Le plan a ainsi été installé aux 2 entrées du cimetière et sera actualisé tous les 3 ans.
- D'autre part actualiser les dossiers en mairie (*identifier les personnes inhumées dans une concession, connaître le nombre d'emplacements disponibles dans une concession, identifier les propriétaires d'une concession...*).

► Prestation et coût

- Le prestataire est la société **Actium Cartographie (M. Bertin)**, située à Panazol en Haute-Vienne. Le coût est de **6000 €**.
- Des affichettes ont été installées par les services afin de recueillir des informations sur certaines concessions.
- Si vous constatez des anomalies, des omissions, ou si vous souhaitez des renseignements sur cette question, merci de contacter le secrétariat de la mairie.



PLAN DU CIMETIERE

Assainissement le MAS

► Investissements de la CABB et du Syndicat d'Électrification pour les villages du Mas et de La Grandie

Les villages du Mas et de La Grandie profitent actuellement d'investissements de la part de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive et du Syndicat d'Électrification, après que des diagnostics d'assainissement individuel aient été effectués et que de nouvelles constructions sortent de terre.

Des travaux de deux types sont en cours depuis fin octobre :

- Extension du réseau d'assainissement collectif pour raccorder les 20 parcelles, en posant 1200 mètres de canalisations PVC de diamètre 200 mm, grâce à l'actuelle station d'épuration de Berchat ;
- Renforcement du réseau électrique par la pose d'un câble moyenne tension et d'un transformateur ;

Même si les interventions ont lieu sur deux réseaux différents, une seule tranchée est ouverte, ce qui réduit le coût total. Un seul maître d'œuvre, le bureau d'études Dejante de Malemort, réalise le suivi du chantier ; et c'est l'entreprise Siorat, mandataire du marché de travaux de la CABB, qui exécute lesdits travaux.

La particularité géographique du chantier a nécessité la fermeture temporaire des voies communales reliant Berchat à la RD 44 et de celle reliant Le Pontal à La Grandie. ■



Photo prise depuis l'intérieur des blindages à 4 m de profondeur en vue d'une extension possible

Les relations entre l'entreprise et les habitants sont jugées excellentes de part et d'autre, ce qui permet une avancée rapide des travaux.

La remise en état des voiries devrait être achevée au plus tard début mai (la météo aura son mot à dire).



Actu

Route du Mas à Berchat



Actu

L'année 2015 a été une nouvelle fois dynamique au sein de l'Espace Jeunesse et de ses deux structures :

Accueil de Loisirs

► L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

Fêtera bientôt ses 5 ans le 4 juillet prochain. Son organisation a su trouver ses marques rapidement afin de monter en puissance année après année. Il s'appuie sur un tissu associatif local riche et une variété d'équipements à proximité directe (*piscine municipale, halle des sports, grande salle, mini stadium, terrains de football, dojo, salle de danse ...*), de sites naturels (*étang, forêt, sentiers pédestres, espaces verts...*).

Sa fréquentation est en hausse permanente soit une progression de plus de 20% par rapport à 2014 avec un taux de remplissage de près de 80 % sur l'ensemble des différentes périodes d'ouverture.



Cette année encore, son bon fonctionnement a permis l'accueil de 94 familles et l'accès aux loisirs à 141 enfants qui ont fréquenté la structure au travers différentes thématiques et programmations telles que « **les couleurs** » (mercredis du 1^{er} trimestre), « **la fiesta** » (mercredis du 2^e trimestre), « **les rêves** » (mercredis du 3^e trimestre), « **l'hiver** » (vacances d'hiver), « **Bonnes vacances de pâques** » (vacances de printemps), « **la photo créative/le western** » (vacances d'été), « **Halloween d'automne** » (vacances de la Toussaint) et « **Noël** » (vacances de Noël).

Plusieurs activités ont été menées dans les domaines, artistique, ludique, sportif, technologique, culturel, citoyen, écologique, culinaire, diététique et historique... Celles-ci ont été agrémentées de nombreuses sorties et d'interventions d'acteurs extérieurs :



Florence Bonnet (Photographie), Myriam Portais (nutrition et diététique), Thomas Bouyssonie (Graffiti), les associations Ynox Graffiti, Oxygène Sports Nature, Oxygène Sports Animation...

Aujourd'hui, l'ALSH est devenu pour la jeunesse, un lieu de vie incontournable dans le paysage flégéolois et ne demande qu'à se perfectionner pour continuer à satisfaire ses usagers.

► **Le Club des Jeunes** a soufflé sa troisième bougie cette année et continue sur sa lancée. Il connaît actuellement une transition générationnelle car les lycéens âgés de 15 à 17 ans présents à ses débuts en mai 2012 ont grandi et sont partis vers des études universitaires. Néanmoins l'attractivité du site a permis un renouveau en accueillant des collégiens sur une tranche d'âge plus jeune soit de 11 à 14 ans.

Ces derniers ont repris le flambeau et continuent de faire vivre cet espace qui leur a dédié. Aussi près des 40 adolescents sont venus échanger cette année, savourer du bon temps, réaliser des activités ludiques et récréatives tout en se réunissant autour d'un repas convivial.

Les jeunes ont ainsi pris l'habitude de manger tous ensemble sur place en mutualisant les boissons, les entrées, les plats de résistance ou bien encore les desserts créant ainsi un moment de partage. Ils ont également choisi de pérenniser une fois par mois les soirées à thème : *Plancha, Italie, Raclette, Galette des rois, Grillades...*

Ils aiment également organiser leurs anniversaires au sein de leur local et leurs initiatives les ont poussés à organiser des soirées festives « discothèque » afin d'organiser l'intégration des

nouveaux, communiquer sur les activités du Club des Jeunes et partager tout simplement un moment festif agréable.

De nombreux projets sont en cours d'étude et d'élaboration comme en témoignent les nombreuses passerelles déjà créées entre *l'ALSH et le Club des Jeunes au travers des stages ados de cet été : Sport Nature, Urban Style et Sport Aventure.*

Ce lieu conserve bel et bien son rôle de lien social, de carrefour polyvalent d'animation, d'échanges, allant de la simple discussion à la pratique ludique ou sportive d'une activité passant également par la restauration.

Une nouvelle directrice jeunesse Audrey BOUDY

Suite au départ d'Aurélian COURSIERE qui a demandé une mise en disponibilité pour assurer un mandat d'élu local, un nouveau directeur jeunesse a été recruté en la personne de M^{me} Audrey BOUDY.



Audrey BOUDY est adjoint d'animation à Malemort Sur Corrèze où elle occupe le poste de directrice adjointe d'un accueil de loisirs périscolaire et extra-scolaire.

- Elle est titulaire du concours d'Animateur Territorial et du Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport.
- Elle a pris ses fonctions le 18 janvier 2016 et est recrutée à Sainte-Féréole au grade d'Animateur Territorial.
- Elle sera l'agent référent des activités périscolaires et fera le lien entre les parents, les intervenants, les enseignants et la mairie.
- Elle établira le planning des activités de l'accueil de loisirs pour les vacances scolaires et les mercredis en collaboration avec les animateurs de l'ALSH.
- Elle accueillera les adolescents les vendredis soirs à l'espace jeunesse et elle animera l'ALSH avec les autres animateurs.
- Elle aura en charge toute la partie administrative de l'ALSH.

Un petit rappel des horaires où Audrey BOUDY sera joignable

09 60 37 90 92

- Lundi de **13 h 45 à 16 h 45**
- Mardi de **13 h 30 à 14 h 45**
- Mercredi de **8 h 45 à 12 h**
- Jeudi de **13 h 30 à 16 h 45**
- Vendredi de **16 h 45 à 18 h**

Toutes les inscriptions doivent être faites soit par mail à l'adresse suivante **espace-jeunesse.stefereole@orange.fr** ou bien données en mains propres aux agents du service jeunesse (**Audrey BOUDY, Aurore CHASSARD ou Mélissa SAGE**).



Actu

Travaux sur les routes...

Depuis la parution du dernier bulletin municipal, l'équipe technique a réalisé les travaux suivants :

- Réfection du chemin qui va de l'embranchement de la rue du 8 mai à la route de Lajoinie.
- Réfection et prolongement de la rue des genêts (chemin des bois hauts).
- Voirie interne du village de Moussours.

Pour 2016, l'équipe technique communale réalisera :

- La voirie interne du village de la Vacherie Basse qui n'a pu être réalisée l'an passé par manque de temps.
- La réfection de la route de Cars à Lestang.
- Un appel d'offres est en cours de consultation pour la remise en état de la route des Prades depuis la limite avec la commune de Malemort jusqu'aux habitations de ce lieu-dit.



L'équipe technique sur les routes

Création arrêt de Bus

Dans le cadre de la mise en accessibilité des lignes de transport, le Conseil Départemental a créé un **nouvel arrêt de bus en bordure de la RD 44 au lieu-dit Le Colombier.**

Ce nouvel arrêt, destiné aux bus de la ligne régulière n°2 Tulle-Brive, est en service depuis le mois de janvier et offre 5 places de stationnement. Un cheminement piétons a également été aménagé.



...et au Lotissement du Colombier



Actu

Dans le courant du dernier trimestre, les travaux de finition du lotissement Les Bois du Colombier ont été menés à leur terme. Ils concernaient essentiellement les chaussées et l'évacuation des eaux pluviales.



Réalisation des caniveaux en béton coulé

Les entreprises DUCHATELET et EUROVIA ont réalisé ces prestations qui ont consisté à niveler les voies pour qu'elles reçoivent les couches d'enrobés ou d'enduits selon les travaux initialement prévus.

Préalablement à la réalisation de ces couches, un caniveau en béton coulé en place par une machine spéciale, dite à coffrage glissant, a été mis en œuvre sur les parties de voies nouvelles du lotissement.

L'installation des candélabres a été réalisée par l'entreprise CITEOS. Il s'agit d'un système à leds (puissance 40 watts) qui permet de réaliser 2 formes d'économie, à la fois sur la consommation d'électricité et sur la durée de vie de l'installation.

L'équipe technique va dans le courant de ce trimestre réaliser les aménagements paysagers qui consistent en la plantation de quelques arbres et bosquets, et à la pose de bâches dans les parterres, pour le développement des espèces rampantes qui y seront plantées et les agrémenteront.





En Bref

Coralie Petiet, a présenté « au nom de l'ensemble du personnel communal des vœux chaleureux et sincères de bonheur et de santé » et « des vœux d'épanouissement dans le travail à tous mes collègues ». Elle a poursuivi à l'attention de ses collègues « je vous remercie pour le travail accompli tout au long de cette année passée et vous demande de continuer à servir au mieux l'intérêt général de notre commune par un travail exigeant, de qualité et de confiance entre le maire, les élus et également entre nous ». Elle a assuré le Maire de « l'entier dévouement de votre personnel communal et de notre concours pour vous accompagner dans l'action que vous menez avec l'ensemble du conseil municipal pour le bien être des habitants de notre commune ».

Le Maire s'est ensuite adressé à l'assemblée :

« Quand le personnel comprend les orientations, les accepte, quand il comprend en quelle estime les tiennent les élus, il y a un climat de travail et de confiance profitable pour la communauté. Je ressens ce climat ici et je dis tous les ans le plaisir et la satisfaction que nous avons tous à travailler avec vous. Nous apprécions votre dévouement et votre volonté de servir au meilleur de vous-même. »

Aux élus, le Maire a rappelé leur engagement : « nous avons décidé de nous présenter aux suffrages de nos concitoyens et ce geste nous oblige :

- ▶ 1) à donner le meilleur de nous
- ▶ 2) à donner du temps, du réconfort, de l'énergie, de la confiance selon les cas à nos concitoyens
- ▶ 3) à développer des attitudes responsables où l'esprit d'équipe doit prédominer ...

2016 sera une année de consolidation de notre trésorerie... les difficultés liées à la baisse des dotations d'État vont continuer à peser sur nos capacités à investir et sur nos équilibres financiers. Le climat que fait peser sur notre pays le terrorisme nous oblige aussi à la vigilance mais aussi à faire taire nos petites querelles pour ne garder que nos éventuelles différences d'appréciation sur les grandes orientations. »

« A vous tous, présidents ou représentants d'associations, je vous présente, au nom de la commune, tous nos vœux de réussite pour tout ce que vous entreprenez, pour les animations, expositions, ateliers, spectacles, compétitions, cours, initiations ... Vous êtes indispensables à notre tissu et l'ensemble de vos activités représente un panel large et très étendu de ce que tout un chacun peut trouver à Ste Féréole ».

Deux associations complémentaires ont été créées : Les Ecuries du Roc, présidée par Boris Uminsky, et Loris Enfant Sourire, présidée par Aurélie Bouchet.

VOEUX

Samedi 9 janvier, le Maire Henri Soulier a réuni le personnel, les élus, les bénévoles associés, les présidents d'association et les correspondants de presse pour leur présenter ses vœux et ceux du Conseil Municipal.

« Merci enfin aux bénévoles associés. On peut dire pour faire court, qu'ils gèrent bénévolement un service communal » :

- La bibliothèque, ouverte 26 h par semaine (lundi et vendredi de 16 h 30 à 19 h et mercredi de 14 h à 16 h 30) et qui accueille les enfants de l'école à raison de deux demi-journées tous les 15 jours. Elle offre un service de qualité et l'on trouve tout, livres, revues, y compris DVD.
- La salle multi-média, un peu au ralenti, comme dans beaucoup de communes, et pour laquelle on doit réfléchir à une nouvelle utilisation.
- La salle de remise en forme, placée sous l'attention vigilante de M. Rouquette, ouverte de 18 h à 20 h les lundi, mardi et jeudi.

Il a également remercié les correspondants de presse qui tout au long de l'année, fidèlement, transmettent aux journaux locaux les événements qui font vivre notre commune : tant les actions de la municipalité que les manifestations organisées par les associations communales.

A Maurice Breuil qui, avec l'aide de Paulette, a été correspondant pour le quotidien La Montagne de 1992 à 2015 et pour l'hebdomadaire La Vie Corrézienne, de 1996 à 2015 il a dit : « vous avez sans cesse sacrifié vos samedis ou dimanches pour rendre compte, pour relater ce qui se passait dans la commune, sans esprit partisan ni esprit critique. Votre seul souci et votre seule préoccupation était de mettre en avant nos associations, leurs actions, la commune, les travaux de son conseil... Notre commune vous doit beaucoup. Tout dans vos écrits démontrait que vous aimiez votre commune et que votre seule volonté était d'en promouvoir l'image et la notoriété. »

« Je ne saurais terminer cette série sans souhaiter nos meilleurs vœux de réussite et d'engagement à notre nouveau correspondant local de presse pour les journaux La Montagne et La Vie Corrézienne, Marc Loisel ».

A l'issue de la cérémonie, il a fait Maurice et Paulette Breuil « Citoyens d'Honneur de la Commune de Sainte Féréole ». Cette distinction communale a été créée lors du dernier Conseil Municipal « pour rendre un hommage municipal aux personnes qui se sont illustrées par des mérites particuliers à l'égard de la commune ou par leurs actions au service de la commune et de ses habitants. »



L'armistice, La Besse et... les attentats



En Bref

Cette année, les commémorations de l'armistice du 11 novembre 1918 et du 72^e anniversaire des événements de La Besse ont pris une gravité particulière, deux jours après les attentats de Paris.

Les cérémonies ont d'ailleurs débuté par une minute de silence en hommage aux victimes des attentats, en présence de M. Jean-Paul Vicat, sous-préfet de Brive, des sénateurs MM. Chasseing et Nougain, de M^{me} Kasri représentant M. le Président du Conseil Régional, de M. Rouhaud, conseiller départemental représentant M. le Président du Conseil Départemental, de M^{me} Reliat, conseillère départementale, des maires et des élus, ainsi que des personnalités civiles et militaires et des représentants des associations d'anciens combattants.

M. Soulier, Maire, avait à ses côtés M. Marius Barre, seul survivant avec M. Hermozilla de la tragédie dite de La Besse. « Mon cher Marius, je vous remercie encore une fois d'être présent à mes côtés pour cette cérémonie et pour l'hommage que vous venez porter à vos camarades tombés ici... Vous avez été acteur de cette idée qu'aucun combat n'est jamais perdu et qu'il convient de ne jamais rien sacrifier à la liberté ».

Dans son allocution, le Maire a évoqué « ce chemin de mémoire, qui remplit aujourd'hui les fonctions auxquelles il était destiné : voir, connaître, comprendre et réfléchir. J'ai rencontré cet été beaucoup de personnes qui avaient fait le parcours et toutes étaient satisfaites, étonnées et bouleversées, parce qu'elles avaient pu comprendre et voir ce qu'était la vie des premiers résistants, au milieu des bois, dans des abris de fortune. Parmi eux, beaucoup de jeunes étaient des réfugiés mosellans, dont le véritable statut était un statut d'exilés. Ils avaient dû quitter leur région, souvent chassés par l'occupant, et étaient connus pour leur engagement en faveur des valeurs de leur

pays, la France. Ils n'avaient qu'une idée, se mobiliser pour reconquérir le droit de rentrer chez eux...

Le XXI^e siècle a tourné la page d'un XX^e siècle qui a vu le monde s'entretuer dans deux guerres mondiales sans précédent et dans des conflits régionaux souvent à connotation et origine coloniale. Ce fut un siècle de souffrance, de combats, un siècle de guerres... En ce XXI^e siècle, le monde n'est pas assagi. Les conflits ethniques, religieux, couplés à la folie de tous les fanatismes et de toutes les intolérances, ensanglantent à nouveau notre planète. Les événements sauvages, aveugles, lâches et imbéciles qui viennent d'ensanglanter notre pays en portent témoignage. Plus que jamais, la nation doit faire face avec dignité et volonté pour combattre sans merci tous les fanatismes et toutes les folies destructrices, quelle qu'en soit la cause...

Cet endroit et cette stèle portent le drame qu'ils renferment en leur sein, mais témoignent aussi de l'espérance des hommes à toujours se relever de toutes les épreuves, fussent-elles insupportables. »





Bibliothèque en fête

Pour la troisième fois, la bibliothèque de Sainte-Féréole a participé à l'opération « Bibliothèques en fête ». Le thème retenu au niveau national était « Femmes d'hier... à femmes d'aujourd'hui ».

► Troisième participation

Le groupe des bénévoles de la bibliothèque s'est donc mobilisé. **Brigitte Uminski et Annie Lacombe-Dalix** se sont plus particulièrement chargées de la mise en œuvre du projet :

- Choix des documents et objets exposés ;
- Organisation d'ateliers pour enfants (création de dessins, de doudous) et adultes (création de marque-pages) ;
- Témoignages et débats : évolution et ouverture aux femmes du métier de vétérinaire, histoire d'une vie de famille dans la première moitié du XX^e siècle, évolution de la place des femmes dans la société.

► Prix des lecteurs corréziens

C'est également la troisième participation de la bibliothèque au Prix des lecteurs corréziens, qui a commencé début novembre et se déroulera jusqu'à fin mars.

► Livres, CD, DVD, wi-fi, portage...

Rappelons que l'accès à la bibliothèque et à son contenu est gratuit. On compte environ 150 abonnés réguliers, en augmentation cette année grâce à l'inscription de nombreux jeunes parents assidus.

La bibliothèque est ouverte 6 h 30 par semaine :

- le lundi de 16 h 30 à 18 h 30
- le mercredi de 14 h à 16 h 30
- le vendredi de 17 h à 19 h

On y trouve des livres dans tous les domaines, des revues, des CD, des DVD pour enfants et adultes, certains issus de la Bibliothèque Départementale de Prêt.

Un portage de livres à domicile est organisé pour les personnes qui ne peuvent se déplacer.

Les scolaires sont accueillis régulièrement, un coin lecture est aménagé pour la lecture sur place et le wifi est gratuit.

Merci à Brigitte et Anne-Marie

Brigitte Uminski et Anne-Marie Lacombe-Dalix ont désormais souhaité prendre du recul et ont cessé leur activité au sein de la bibliothèque.

Merci à elles pour leur implication ces dernières années au service des lecteurs de Sainte-Féréole.



Atelier dessin

Repas des Aînés

Dimanche 17 janvier, les aînés de la commune étaient invités, comme chaque année, à venir partager un moment de convivialité.

L'occasion pour le Maire, **Henri SOULIER**, de leur présenter, au nom de tous les élus, ses meilleurs vœux de bonheur et de santé pour cette nouvelle année. Chacun a ainsi pu se retrouver autour d'une belle table et d'un délicieux repas préparé et servi par **Véronique de l'Auberge des Sources** et son équipe ; chacun et a pu apprécier les tours de magie, restés inexplicables, de **David SILAGUY** et danser sur les chants et la musique du groupe **DUO NUANCE**. Pour terminer cette belle journée, la traditionnelle soupe à l'oignon a clôturé la soirée. ■



Dans les semaines qui suivent, les personnes, âgées de 80 ans, qui n'ont pu participer au repas ont reçu la visite des élus qui leur ont remis un colis gourmand.

Les personnes résidant en maison de retraite ou hospitalisées n'ont pas été oubliées et ont reçu, elles aussi, leur petit cadeau.

Par l'intermédiaire de ses Commissions animations et affaires scolaires, dans le cadre des activités périscolaires, la mairie de Sainte-Féréole a eu le plaisir d'inviter les enfants de l'école primaire et leurs parents à un spectacle de Noël, le vendredi 18 décembre à la Salle du temps libre.

Noël à l'école



► Théâtre d'ombres et de marionnettes

Encadrées par de nombreux parents d'élèves, délégués d'école, élus et intervenants périscolaires, toutes les classes du primaire ont assisté au spectacle particulièrement visuel de marionnettes et de théâtre d'ombres mêlant gravité et humour, intitulé La petite fabrique des saisons.

► Repas à base de produits locaux

Ce spectacle était proposé dans la continuité du traditionnel repas de Noël concocté par **Olivier Grelier**, le chef cuisinier de la cantine, à base de produits de producteurs et artisans locaux. Le canard était à l'honneur, avec les spécialités de la **Ferme de Berchat**, du **Gaec Delpy**, et les magrets proposés par la **boucherie Legros**. Les bûches étaient quant à elles fournies par la **boulangerie Séguy**. Il s'agissait de régaler les 145 enfants de la maternelle et du primaire, ainsi que les

nombreux participants délégués d'écoles, parents d'élèves, anciens enseignants, enseignants, personnels scolaires et périscolaires. Il faut noter la participation active des employées communales de la cantine à cette réussite (**Maryvonne, Sandy, Aurore et Mélissa**).

► Renforcement des partenariats en 2016

Ce menu local de Noël augure pour 2016 de nouvelles méthodes de travail et de partenariat avec des fournisseurs locaux à la cantine scolaire, un cahier des charges sur le fonctionnement de la cantine sera mis en place, en particulier pour la réalisation des menus et la mise en œuvre des commandes avec les fournisseurs. Il s'agit du chantier principal de la Commission des affaires scolaires pour l'année qui débute.

Cette journée de Noël est appelée à être renouvelée et renforcée en 2016, en lien avec l'ensemble des acteurs de l'école, des plus petits aux plus grands.



Noël à la garderie

Echo de **Manocalzati**

Les événements tragiques survenus à Paris, en novembre dernier, ont suscité l'émotion, l'indignation et l'inquiétude dans le monde entier.

Il est juste que les citoyens de Manocalzati expriment à leurs amis français leur amitié convaincue et leur sincère solidarité. L'idée de mettre en place des jumelages entre les communautés de différents pays européens a clairement pour but de partager des projets de paix et de «fraternité», dont le monde actuel a si cruellement besoin. Ce sont ces objectifs qui ont assurément inspiré les communes de Sainte-Féréole et Manocalzati, quand, il y a quelques années, elles ont donné naissance à leur jumelage. La route s'ouvrait, le voyage commençait...

Poursuivre ce chemin est une tâche certes difficile mais toujours possible.

Au cours de ce temps du jumelage entre Sainte-Féréole et Manocalzati, beaucoup de choses ont changé. Les problèmes économiques constituent un aspect d'une crise culturelle plus large. Tout au long de ces dernières années, nous avons cultivé l'idée que l'incitation économique et des institutions solides peuvent produire des résultats positifs, indépendamment de la culture prédominante. Cette croyance s'est révélée inexacte : ce qui compte ce ne sont pas les incitations en elles-mêmes, mais la façon dont les gens les perçoivent et y réagissent qui fait la différence. C'est un peu comme si on donnait des aliments qui contiennent beaucoup de sucre à des diabétiques : il est facile d'imaginer les résultats et les conséquences. On a voulu convaincre des habitants de rester sur le territoire, on a proposé des mesures pour ce faire. Mais, si au fond d'eux-mêmes, ces habitants n'ont pas la volonté de s'enraciner, il n'y a pas grand-chose à faire... Et les mesures, à terme, sont contre-productives.

Manocalzati comme beaucoup d'autres communes de la province d'Avellino (*mais le malaise ne s'arrête pas à cet espace*) reflète ce climat de crise générale. Il suffit de regarder les affiches "à vendre" de plus en plus nombreuses, apposées aux portes et aux fenêtres des maisons. Ces bâtiments à céder semblent marquer le désir de se débarrasser de quelque chose de lourd et d'ennuyeux. Un pays, cependant, se meurt surtout quand les magasins, quand le bar ferment : disparaissent ainsi les seuls points de rencontres et de réunion. Le lien social s'évanouit.

Dans les villages restent alors presque exclusivement les personnes âgées qui ont tant besoin de soins et d'affection, éléments qui, à l'évidence, deviennent de plus en plus difficiles à fournir.

Et les festivals de l'été ne suffisent pas à maintenir un semblant de vie au pays. Et les tentatives d'embellir les routes avec le pavage des places et des rues ne répondent à aucun besoin et ne donnent aucune retombée positive, parce qu'en même temps s'éteint le sens de la vie en communauté.

Il se passe un peu ce qui se passe quand la tempête fait rage : tout le monde court se mettre à l'abri dans sa maison, en attendant qu'il cesse

de pleuvoir pour pouvoir retourner au travail ou dans les rues. Dans le cas de notre commune, il semble que la tempête n'ait pas pris fin, et qu'elle s'inscrive comme une condition durable de notre existence.

Le désir, l'enthousiasme et la force de renverser la vapeur peuvent toutefois venir de notre histoire. L'année prochaine est une année importante pour Manocalzati. En effet, elle marque le 450^e anniversaire de la naissance de Leonardo Duaro. Né donc en 1566, cet auteur de livres sur le droit canon reconnu et apprécié dans toute l'Europe, a son oeuvre tout entier conservé dans les bibliothèques les plus importantes de notre continent. Cet événement se conjugue avec le centenaire de la naissance de John Ciardi, qui vit le jour à Boston en 1916. Ce fils d'émigré Italien, de Manocalzati par sa mère, était professeur d'université, poète, fin critique littéraire, auteur de livres pour enfants : on associe surtout son nom à la traduction anglaise de la Divine Comédie de Dante.

Je ne pense pas qu'aux XVI^e et XVII^e siècles, à l'époque où Leonardo Duaro vivait, Manocalzati jouissait d'une grande prospérité économique. C'était une bourgade de moins de mille habitants composée essentiellement de paysans. Pourtant, en ce temps-là, il y avait plus de dix citoyens, qui avaient leur diplôme de l'Université de Naples : ils avaient les titres d'avocat, de médecin, de théologien. Et que dire des immigrants ou enfants d'immigrés, comme John Ciardi ? Ils ont excellé dans bien des domaines, comme l'enseignement, la littérature, les affaires, et ils sont même arrivés au gouvernement au coeur de la politique américaine.

**Il faut que nous prenions de ces gens formidables
une belle leçon de vie :
les hauts sommets sont atteints
c'est par la ténacité, le travail acharné,
l'engagement et c'est surtout par l'étude continue
et de réflexion sur notre existence
que l'on peut un jour toucher aux hauts sommets.**

Rôle et activité de **l'Association des parents d'élèves de l'école de Sainte-Féréole (APE)**

L'association des parents d'élèves de l'école de Sainte-Féréole met en place des actions pour les enfants de l'école :

- Une navette de taxis prend en charge 16 enfants (les plus jeunes) le mercredi à 13 h30 à l'école et les achemine au Centre de Loisirs des vacances de Toussaint aux vacances de Pâques,
- Le Noël de la garderie pour lequel l'APE achète des jouets et des bonbons qui sont distribués par le Père Noël lors d'une petite fête.

L'APE apporte son aide (financière ou autre) aux projets de l'équipe enseignante.

Pour cela, l'association organise des événements pour récolter des fonds qui seront versés à l'école pour financer des sorties, voyages, activités pédagogiques...

Cette années sont prévus :

- La réalisation et la vente de calendriers,
- Le loto des écoles le samedi 2 avril 2016.
- La kermesse de l'école, le 25 juin 2016 où l'APE sera au côté des enseignants pour organiser cette journée festive de fin d'année scolaire.

C'est une équipe d'une quinzaine de bénévoles qui travaille tout au long de l'année en collaboration avec les enseignants et la Mairie afin d'apporter un petit plus à nos enfants à l'école. Tous les parents d'enfants scolarisés à Sainte-Féréole qui souhaitent nous rejoindre sont les bienvenus.

Notre agenda 2016 :

- **Le samedi 2 avril** Loto des écoles à la grande salle au stade
- **Samedi 27 juin** Kermesse à l'école

Contact Françoise Farges - francoise.farges19@orange.fr



Pour tout renseignement
voici mes coordonnées

05 55 92 06 02

Le Syndicat des **Initiatives à l'ouvrage**

Les ateliers SCRABBLE COUTURE PATCHWORK se déroulent toujours dans une ambiance de convivialité et de bonne humeur :

- ▶ **Lieu :** Deuxième étage de la maison du temps libre
- ▶ **Atelier SCRABBLE :** Tous les lundis après midi de 14 h à 17 h. Tous les deux mois est organisé un atelier le samedi après midi de 17 h à 20 h.
- ▶ **Atelier COUTURE :** Tous les jeudis après midi de 14 h à 17 h.
- ▶ **Atelier PATCHWORK :** Tous les samedis après midi de 14 h à 17 h.

BONNE ANNEE 2016 à tous et à toutes, La Présidente, Brigitte OUFFAURE



Tennis Club

Le Tennis Club de Ste-Féréole est un club affilié à la Fédération Française de Tennis. Il dispose, grâce à la municipalité, d'équipements propices à la pratique aussi bien en loisirs, qu'en compétition : un court couvert et deux terrains extérieurs.

En 2015-2016, Le club compte 60 licenciés dont 15 moins de 16 ans.



Le club propose diverses activités autour du tennis et ce pour tous les goûts, ou tous les âges :

- ▶ **Des cours :** École de tennis (à partir de 6 ans), cours pour adultes en loisirs (tous niveaux, tous âges). Une dizaine de bénévoles du club assure l'encadrement des activités.
- ▶ **Des animations :** Un concours de belote en février (40 équipes en 2015), le tournoi homologué 4^e et 3^e série dames et hommes qui a rassemblé sur 3 semaines un peu plus de 80 participants en 2015. Le club participe également aux Marchés de Pays et propose des goûters/animations à Noël et en fin de saison pour les jeunes.
- ▶ **Des compétitions :** En individuel ou par équipes. En 2016, 3 équipes adultes et une équipe jeunes. Messieurs : 2 équipes en départementale.

Les dates importantes : le concours de belote le samedi 20 février 2016 à 20 h à la Grande Salle suivi d'un repas et le tournoi homologué de tennis début juin 2016.

Les membres du bureau :

- Président **Jean Yves Bertoli**, ● Vice-président **Charles Casadéi**
- Trésorier **Laurent Besnard**, ● Secrétaire **Frédéric Lavédrine**

Pour tout renseignement

Jean Yves Bertoli au 05 55 85 78 44
ou Charles CASADEI au 05 55 85 76 02



SSSF, FOOT

En cette année de rentrée 2015\2016, la société sportive de Sainte-Féréole dresse un bilan satisfaisant.



Le club compte aujourd'hui 187 licenciés dont 71 joueurs et joueuses à l'école de Foot, 75 seniors masculins, 17 seniors féminines, 15 vétérans hommes (les footus) et femmes (les footires), 2 arbitres et 20 dirigeants.

- ▶ **L'équipe A** est bien placée en 3^e place du classement de ligue Poule D. Elle affiche des résultats honorables avec 5 victoires, 4 nuls et 1 défaite. Son prochain match de championnat aura lieu le 24 janvier.
- ▶ **L'équipe B** est classée 3^e du championnat de 3^e division poule B. Ses résultats avant la trêve hivernale, sont de 6 victoires, 0 nul et 3 défaites. Elle reprendra la compétition le 31 janvier prochain, à Chamberet.
- ▶ **L'équipe C** se trouve au 6^e rang du championnat de 4^e division poule C. Elle compte 2 victoires, 0 nul et 5 défaites. Son prochain match aura lieu le 10 janvier face à la réserve de Treignac.

Les licenciés de l'école de foot auront, comme chaque saison, l'occasion de voir un match de Ligue 1. Ils assisteront à la rencontre Bordeaux-Nice.

Le calendrier du club est paru début décembre. Les footballeurs se mettent à nu pour « la bonne cause ». Une partie des bénéfices ira à l'association Loris « l'enfant sourire », qui collecte des fonds afin d'aider les familles atteintes du syndrome de nicolaïdes-baraitser, à suivre l'évolution des recherches et à leur permettre de s'intégrer à la vie sociale.

Enfin le Père Noël à apporter à tous les enfants et éducateurs une serviette de bain avec le logo du club !



U9



U11



Expressions : Activité riche et diversifiée

Après une période bien remplie nous voilà au seuil d'une nouvelle année avec toujours une activité riche et diversifiée.

Tous les ateliers proposent chaque semaine des moments de rencontres, d'échanges et d'expressions artistiques toujours dans une ambiance chaleureuse, résultat de l'assiduité des adhérents et de l'implication des bénévoles encadrant, que l'on ne remerciera jamais assez pour leur dévouement.

En 2016 les activités se poursuivent aux mêmes horaires qu'en 2015.

N'hésitez pas à consulter le site de l'association www.sainte-feréole.net où vous trouverez tous les détails : activités, jours, horaires...

Cette excellente ambiance crée les meilleures conditions d'expressions, de réalisations et de créations, dont nous avons découvert les résultats lors des différentes expositions, ou à l'occasion des concerts donnés par la chorale.

L'association « Expressions » propose cette année plusieurs rencontres avec le public :

■ Du 3 au 17 juin à Donzenac l'atelier aquarelle exposera les réalisations de l'année à la chapelle des Pénitents, accueilli par l'association Adage.

■ Au cœur de l'été, du 23 juillet au 7 août, la commune sera le théâtre de la 4^e biennale internationale d'aquarelle.

Une quarantaine d'artistes aquarellistes, dont plusieurs venus de l'étranger, exposeront près de 400 œuvres et seront nos hôtes pendant ces semaines estivales. Une centaine de stagiaires encadrés de professionnels, tout en découvrant notre commune, appréhenderont et découvriront l'aquarelle tout en se perfectionnant.

Pour plus d'information consultez le Site internet <http://www.biennaledaquarelle.fr/>

■ Au printemps, dans le cadre de l'année scolaire sur le thème du patrimoine bâti, accompagnés par un artiste exposant, en amont de la manifestation, une découverte de cette pratique artistique sera proposée aux élèves de CP/CE1 et CM1. **Les travaux des élèves seront ensuite exposés durant la biennale** Salle du Temps Libre.

■ Les 19 et 20 novembre l'atelier « Histoire, Maquettes et Figurines » accueillera une quarantaine de figurinistes et maquettistes venus de toute la France, qui nous présenteront leurs toutes dernières réalisations. Un week-end où chacun d'entre nous pourra se transporter dans un monde en miniature et retrouver une part de ses rêves d'enfant.



Voilà des dates à bien retenir.

► Si vous souhaitez nous aider en hébergeant un artiste pendant la biennale n'hésitez pas à contacter Marie-Hélène Marthon ou nous en faire part à l'adresse de la biennale : contact@biennaledaquarelle.fr

Musique On danse SAISON 2015/2016

Regroupe 54 danseuses de 4 à 17 ans réparties en 6 groupes :

- Les petites plumes (de 4 à 6 ans) encadrées par Olivier.
- Les Petites Etoiles (de 6 à 8 ans) encadrées par Olivier.
- Les Sirènes (de 8 à 10 ans) encadrées par Lucie.
- Les Chipies (de 10 à 12 ans) encadrées par Jessica.
- Les Little Marcel encadrées par Lesly.
- Les Little Divas encadrées par Cécilia.

Les danseuses préparent déjà le spectacle de fin d'année qui aura lieu le samedi 18 juin à la Grande salle à partir de 20 h.

A ces cours de danse moderne, qui ont pour but d'aider les enfants à s'épanouir à travers la maîtrise de leurs corps en lien avec le rythme musical, s'ajoutent pour les adultes un cours de gymnastique fitness les vendredis de 20 h à 21 h animé par Nicolas (22 inscrites à ce jour), un cours de Pilates animé par Violaine les mercredis de 20 h à 21 h (20 inscrites) et, depuis cette année, un cours de Zumba animé par Marion les mardis de 20 h à 21 h (36 inscrites).

Cette année l'association a convié les adhérentes de la Gymnastique, du Pilates et de la Zumba à un pot de l'amitié le vendredi 4 décembre 2015 au bistrot Jaubert dans une ambiance conviviale.



Musique On Danse organise une Zumba Party le samedi 27 février de 20 h à 22 h à la Grande salle, une collation sera offerte et le tarif de participation est de 8 euros.

L'Assemblée Générale aura lieu fin juin en même temps que la prise des inscriptions pour la saison suivante et l'élection du bureau, composé de ce jour de Sandra CONDACHOUX (présidente), Stéphanie MANIERE (vice-présidente), Audrey CELERIER (secrétaire), Virginie BOUYGE (secrétaire adjointe) et Emilie LESBRE (trésorière).

Pour tout renseignement musiqueondanse@gmail.com - Tél. 05 55 18 98 04

FNACA

La section locale de la FNACA, présidée par Gilbert BOUILLAGUET, qui réunit son conseil d'administration tous les trimestres pour faire le point et informer, compte une cinquantaine d'adhérents et adhérentes.



Le coin des Associations

Pour respecter ses principes, elle participe à toutes les cérémonies commémoratives se déroulant sur les lieux de mémoire : La Besse, Venarsal, Saint Germain les Vergnes, Sadroc, Donzenac sans oublier Vitrac-sur-Montane.

Elle assiste également aux obsèques d'anciens combattants de la commune et des comités voisins.

En étroite collaboration avec la municipalité, le 18 avril dernier, le Comité Local a procédé à l'inauguration de la plaque

commémorant les événements d'AFN et a pris part à la remise de la médaille militaire à Michel BERGER.

La section participe aussi à toutes les manifestations festives dont les marchés de Producteurs de Pays.

Au cours de la dernière assemblée générale qui s'est tenu, Salle du Temps Libre, le Samedi 31 octobre, en présence de Mr le Maire, Henri SOULLIER, dont l'intervention fut très applaudie, ont été fixés : les repas annuel du comité début février et l'organisation d'un voyage de printemps.

A l'issue de l'assemblée, le diplôme de porte-drapeau fut remis à Robert RAFFAILLAC.

Le Comité se félicite du résultat pour la collecte du souvenir Français, à la porte du cimetière, pendant les fêtes de Toussaint par Robert RAFFAILLAC.

Le Président remercie sincèrement tous les bénévoles pour leur dévouement ainsi que les porte-drapeaux pour leur présence assidue à chaque sollicitation. ■

Le Président, Gilbert BOUILLAGUET



La Rose des Vents Le Club des aînés

Les Aînés de la Rose des Vents ont clôturé leur saison de marches par une randonnée autour du Lac du Causse suivi d'un pique-nique copieux et varié qui a permis de récupérer les calories perdues ...

Activité Marche

Cette journée s'est déroulée dans un esprit très convivial et de bonne entente. Les participants ont pu apprécier la bonne humeur et le bon déroulement des marches durant l'année écoulée. Et d'ailleurs, c'est avec enthousiasme qu'ils ont recommencé cette nouvelle saison et sont prêts à accueillir de nouveaux marcheurs.

Les rendez-vous ont lieu tous les mardis à 14 h devant la Maison du Temps Libre. ■





AMICALE FORCE HONNEUR TRADITION



- ▶ L'association organisera son déplacement pour supporter le CABCL le 28 mai 2016 à Bordeaux.
- ▶ L'association organisera son Pique-nique traditionnel le dimanche 3 juillet.
- ▶ Cette année ce n'est pas moins de 43 abonnées au CABCL ce qui nous place dans les plus grands groupe de supporters.
- ▶ Dans le 1^{er} trimestre 2016, un nouveau bureau sera élu et on verra certainement un nouveau président prendre ses fonctions, Yannick Macheix souhaitant laisser la main.

Comité des Fêtes

Le comité des fêtes a clôturé sa saison 2015 le dimanche 29 novembre dernier à l'occasion de son assemblée générale. Au cours de la séance, le bureau a exposé le bilan moral et financier de l'année sous l'écoute attentive de ses bénévoles et des différentes personnes qui étaient présentes.



Une année globalement positive avec un agenda diversifié malgré la présence de la pluie lors de deux manifestations en plein air : journée « les puces d'été » qui s'est déroulée le dimanche 25 juillet et lors de la fête annuelle qui a eu lieu les 11, 12 et 13 septembre. Mais sans pour autant être négative, cette année fut conviviale avec une belle soirée, le samedi 25 avril autour d'un plat corrézien, les farcidures, sous la folle ambiance apportée par MOMO et son orchestre. Du nouveau lors de la veillée de la Saint Jean, le samedi 27 juin en proposant une nouvelle prestation culinaire, un repas entrecôtes/frites, le comité des Fêtes a assuré entièrement et avec réussite son rôle de traiteur. On retiendra également la forte mobilisation des enfants qui ont participé à la retraite aux flambeaux dans une ambiance très animée par DJ Alain qui a su proposer un répertoire varié tout au long de la soirée pour attirer les danseurs présents en nombre.

Ce fut également une année constructive avec l'intégration et la participation des jeunes recrues notamment pour le week end de la fête où ils ont réussi à faire émerger l'idée de soirée à thème en y intégrant une soirée basque. Et toujours, la traditionnelle surprise, marque de fabrique du comité des fêtes, avec cette année à l'affiche « l'ouverture de la coupe du monde de rugby ».



Le comité reçoit un public différent d'une manifestation à une autre, c'est pourquoi, il se doit de proposer des activités, des journées ou des soirées diversifiées afin de satisfaire et de distraire au mieux.

Pour 2016, vous pouvez compter sur la motivation de l'équipe pour proposer de nouvelles animations et sur leur volonté pour vous apporter de bons moments dans votre commune.

En ce qui concerne le programme à venir :

- Samedi 23 avril** ● Soirée Farcidures animée par MOMO et son orchestre.
- Samedi 25 juin** ● Veillée de la Saint Jean, soirée « Entrecôte/Frites », animation en cours de préparation.
- Dimanche 26 juillet** ● Toute la journée sur la place de l'Eglise « Les Puces d'été ». Cette manifestation sera probablement associée à une autre activité.
- Les 09, 10 et 11 septembre** ● Fête annuelle avec de nouvelles animations et de nouvelles surprises. Week end aux couleurs des Jeux Olympiques.

Le Comité des Fêtes et moi-même vous souhaitons tous leurs vœux de joie et de festivité pour cette nouvelle année.

A bientôt - Le Président, Jacques ROUHAUD



Comptes rendus

des délibérations du Conseil Municipal

Approbation APD et DCE dossier «réfection de la mairie et sa mise en accessibilité»

À l'unanimité, le conseil municipal valide le dossier présenté par le maître d'œuvre, le Compas dans l'œil pour un montant de 210 000€ H.T.

Il charge le maire de procéder à la consultation des entreprises et lui demande de lui rendre compte du marché. Il s'agit d'un MAPA. ■

Avenant travaux place de l'église

À la majorité (2 abstentions), le conseil municipal accepte les avenants présentés par les différentes entreprises :

■ EUROVIA :	- 8 909€ H.T.
■ JOUANDOU :	+ 8 151€ H.T.
■ BOUILLAGUET :	+ 1 771€ H.T.
■ EQUIP FROID :	- 1 060€ H.T.
■ BERGEVAL :	+ 520€ H.T.
■ FAUGERAS :	- 1 021€ H.T.

Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État

À l'unanimité, le conseil municipal fait le constat que les collectivités locales, et en premier lieu les communes et les intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'État sont en effet appelés à diminuer de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017, soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

SEANCE du 18 septembre 2015

Décision modificative

À l'unanimité le conseil municipal a décidé de procéder à des réajustements budgétaires par des compensations entre articles, soit 28 270€ en section de fonctionnement et 7 360€ en section d'investissement. ■

Subvention association des parents d'élèves

À l'unanimité, le conseil municipal attribue une subvention de 150€ à l'APE pour compenser les dépenses de prise en charge des navettes en taxi des enfants de l'école pour l'accueil de loisirs les mercredis après-midi. ■

Voirie 2015 : Demande du plan de soutien au conseil départemental

À l'unanimité, le conseil municipal décide la réfection de la route des Prades.

L'estimation des travaux est de 44 560,43€ H.T. Le conseil sollicite le conseil départemental pour lui octroyer une subvention dans le cadre du plan de soutien additionnel à l'investissement des collectivités de 16 984€. ■

Budget annexe «Lotissement les Bois du Colombier» : Prêt

À l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à procéder à un emprunt de 140 000€ correspondant au montant des dépenses restant à réaliser. ■

La diminution drastique des ressources locales pénalise les concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics. En outre, la commune de Sainte-Féréole estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes. C'est pour ces raisons que la commune de Sainte-Féréole soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier. ■

Avis sur le projet de statuts de la Communauté d'Agglomération du bassin de Brive

À l'unanimité, le conseil municipal est favorable à l'ensemble des articles concernant les statuts de la CABB à l'exception de la représentation du nombre de sièges qui ne lui semble pas conforme à la loi et surtout pas à son esprit.

En effet suite à une décision du Conseil Constitutionnel, il a été décidé de rendre caduque les accords locaux dès lors qu'il y a eu une nouvelle opération de vote dans un conseil municipal, ce qui a été le cas pour au moins deux communes de la CABB.

Le parlement a voté un nouveau texte qui prévoit à nouveau la possibilité de conclure un accord local dans les conditions fixées par la loi n°2015-264 du 9 mars 2015.

Or la grille de détermination du nombre de conseillers par commune est régie par une règle de calcul qui ne permet pas, dans tous les cas de figure, d'obtenir un accord local, ce qui se trouve être le cas pour la CABB.

Le conseil municipal de Sainte-Féréole, considérant que la loi fait référence en permanence à la proportionnalité, trouve étonnant que l'on puisse avoir un délégué pour 1 416 habitants pour la ville de Brive-La-Gaillarde, 1 délégué pour 1 561 habitants pour la ville de Malemort-Sur-Corrèze, 1 délégué pour 2 621 habitants pour la commune de Donzenac, 1 délégué pour 2 355 habitants pour la commune de Varetz, 1 délégué pour 1 883 habitants pour la commune de Sainte-Féréole. Les chiffres sont ainsi sans aucune commune mesure avec la proportion escomptée.

Le conseil municipal de Sainte-Féréole demande donc que la loi votée par le Parlement puisse s'appliquer à tous les EPCI et par voie de conséquence tant que cette possibilité ne soit pas offerte, le Conseil municipal S'OPPOSE à l'approbation des statuts de la CABB.

SEANCE du 14 décembre 2015

Décision modificative

À l'unanimité, le conseil municipal a décidé de procéder à des réajustements budgétaires par des compensations entre articles, soit 12 008€ en section de fonctionnement et 3 733€ en section d'investissement. ■

Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2016

Conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (*hors remboursement du capital de la dette*) dans la limite maximale de 25% des crédits prévus au budget 2015 et ce jusqu'au vote du budget 2016 :

Chapitres	BP 2015	Autorisation
204	4 733,00	1 183,25
21	32 865,00	8 216,25
23	772 047,00	193 011,75

Admission en non-valeur

À l'unanimité, le conseil municipal statue sur l'admission en non-valeur des titres de recettes non recouverts. Le montant total des titres de recettes non recouverts est de 35€. ■

Réfection mairie et mise en accessibilité : Demande de subvention au titre du fonds de solidarité territorial - Communauté d'Agglomération du bassin de Brive

À l'unanimité, le conseil municipal sollicite la CABB pour l'octroi d'une participation financière pour les travaux de réfection de la mairie à hauteur de 37 660€, soit 20€ par habitant (*population totale du 1^{er} janvier 2015 = 1 883 habitants*) et 20% maximum de la dépense subventionnable.

Le plan de financement est le suivant :

DÉPENSES		RECETTES	
Maîtrise d'œuvre	14 760,00	Conseil Départemental	30 000,00
Assistance à maîtrise d'ouvrage	2 500,00	DETR	90 000,00
Mission contrôle technique	950,00	FST 2016	37 660,00
Mission CSPTS	1 520,00	Reste à la charge de la commune	52 340,00
Travaux	181 500,00		
Imprévus	8 770,00		
TOTAL H.T.	210 000,00	TOTAL H.T.	210 000,00

Réfection mairie et mise en accessibilité : Demande de subvention au titre des batiments communaux - Conseil Départemental de la Corrèze

À l'unanimité, le conseil municipal sollicite le Conseil Départemental pour l'octroi d'une subvention pour les travaux de réfection de la mairie à hauteur de 30 000€ (*plafond des dépenses : 100 000€ H.T, taux : 30%*). ■

Participation frais de scolarisation Ville de Brive

À l'unanimité, le conseil municipal approuve le paiement des frais de scolarisation présentés par la Ville de Brive au titre de l'année scolaire 2014 -2015 pour un enfant de la commune fréquentant l'école élémentaire Henri Gérard. Les frais supportés par la ville de Brive sont de 546,18€. ■

Remboursement frais BAFA

Le conseil municipal donne pouvoir au Maire pour procéder au remboursement de la somme de 346,53€ à M^{lle} Sandy Conet, employée en tant qu'emploi d'avenir qui a suivi une formation BAFA dans le cadre de son contrat aidé. ■

Régularisation dossier aliénation du chemin rural à Fage

Le Maire rappelle qu'en 2007, il avait été décidé d'aliéner une partie d'un chemin situé à Fage. Cette demande avait été acceptée initialement en 1985. L'emprise du chemin a été modifiée par un géomètre mais la modification n'a pas été enregistrée au bureau des hypothèques.

À l'unanimité, le conseil municipal décide la régularisation de ce dossier. Il autorise le Maire à signer les actes notariés ou autre document administratif nécessaire à la conclusion de ce dossier et précise que l'opération sera prise en charge financièrement par l'ensemble des parties. ■

Aire de Retournement chemin de la Besse

À l'unanimité (M^{me} Hébrard ne prend pas part au vote), le conseil municipal accepte le don fait par M. HEBRARD Joël afin de réaliser l'aire de retournement sur le chemin de la besse, précise que les frais de géomètre et notariés sont à la charge de la commune. ■

Modification des statuts de la FDEE19

Le maire explique que par une délibération du 3 juillet 2015, le comité syndical de la fédération départementale d'électrification et d'énergie de la corréze (FDEE19)

a adopté de nouveaux statuts compte tenu des modifications suivantes : constitution de la FDEE19 de 161 communes et 6 communautés de communes, mise en place d'un système d'information géographique pour la cartographie des réseaux de distribution d'électricité et d'éclairage public, syndicat à la carte avec trois compétences à caractère optionnel (*Eclairage public, communications électroniques, infrastructures de charge des véhicules électriques*).

Le maire précise avoir interrogé les services de la Préfecture quant aux statuts tels que présentés. Les services de l'Etat ont relevé une incohérence sur l'article 7 des statuts sur la reprise des compétences transférées par la commune à la FDEE19 : en vertu du principe de libre administration des collectivités locales, l'article 7 ne peut pas prévoir de durée minimale d'adhésion à une compétence.

À l'unanimité, le conseil municipal approuve les nouveaux statuts de la FDEE19 sous réserve que l'article 7 tienne compte de la libre administration des collectivités locales. ■

Transfert compétence éclairage public de la FDEE19

Le Maire propose de se prononcer sur le transfert de la compétence en matière d'éclairage public auprès de la FDEE19.

À la majorité (2 abstentions), le conseil municipal décide ce transfert de compétence dans le but d'assurer seulement la maîtrise d'ouvrage de tous les investissements sur les installations d'éclairage public et notamment les extensions, renforcements, renouvellements, rénovations, mises en conformité, améliorations diverses et réalisations de toutes études générales ou spécifiques corrélatives à ces travaux et notamment la collecte des certificats d'énergie.

Ce transfert prendra effet au 1^{er} janvier 2017 à condition qu'il soit tenu compte du principe de libre administration des collectivités locales. ■

Convention de mise à disposition des locaux et de matériel «Maison de la Nature»

À l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à signer une convention de mise à disposition des locaux et du matériel de la maison de la nature avec la société communale de chasse. Cette convention sera renouvelable à chaque renouvellement du bureau. ■

Création d'une distinction communale

À la majorité (1 abstention), le conseil municipal décide la création d'une distinction communale pour rendre un hommage municipal aux personnes qui se sont illustrées par des mérites particuliers à l'égard de la commune ou par leurs actions au service de la commune et de ses habitants.

Elle sera intitulée « **Citoyen d'honneur de la commune de Sainte-Féréole** ». ■

Attribution de la distinction communale

À l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer la distinction communale à **M. Maurice BREUIL** et **M^{me} Paulette BREUIL**, correspondants presse « **La Montagne** » de 1992 à 2015 et « **La Vie Corrèzienne** » de 1996 à 2015. ■

Compte épargne temps

À l'unanimité, le conseil municipal met en place le compte épargne temps conformément aux décrets 2004-878 et 2010-531 dans les conditions suivantes :

- ▶ Demande écrite des agents pour solliciter l'ouverture d'un compte épargne temps.
- ▶ Compte épargne temps alimenté par le report des congés annuels sans que le nombre de jours de congés annuels pris dans l'année puisse être inférieur à 20 et par le report de jours de repos compensateurs acquis au titre des éventuelles heures supplémentaires n'ayant pas donné lieu à paiement dans la limite de 5 jours par an.
- ▶ Nombre maximum de jours : 60 jours.
- ▶ Pas d'ouverture d'un droit à compensation financière.
- ▶ Prise d'effet à compter du 1^{er} janvier 2016. ■

Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) - Attributions de compensation 2014/2015

À la majorité (1 abstention), le conseil municipal approuve les rapports définitifs 2014 et 2015 de la CLECT.

Carnet Etat Civil

du 16/07 au 31/12/2015

MARIAGES

■ **François RAVARY et Mylène RIOL**
8 août 2015
13 rue Les Champs du Colombier

■ **Mickaël ESPIOUSSAS et Muriel LONGUECHAUD**
5 septembre 2015
La Chapelle - Route du Géant

■ **Bruno Pierre Joseph CONDAMINE et Sandrine BUSSIERES**
23 octobre 2015 - Avenue de la Besse

■ **Anthony GERALDES et Amandine LAGANDOGNE**
5 septembre 2015 - Les Chapelaudes

■ **Lilian DANLOS et Séverine CROISSET**
12 septembre 2015
15 rue Les Champs du Colombier



■ **Marius CHAPUT** né le 10 juin 2015
de Jérôme CHAPUT et Anne-Sophie APCHER
Route de Lajoinie

■ **Paul BLANC** né le 11 août 2015
de Vincent BLANC et Coralie ANTONI
8 Avenue de la République

■ **Léo Juan DIAZ** né le 12 août 2015
de Yann Nicolas DIAZ et Julie PERRIER
4 rue des Monédières

■ **Raphaël Maurice LAVAL**
né le 30 août 2015
de Geoffrey LAVAL et Ludivine CHARLOT
Sauvagnac

■ **Nolhan DUPUY** né le 28 septembre 2015
de François DUPUY et Sabrina CORBE
Berchat

■ **Flavio PAIVA LEYSSENNE**
né le 4 octobre 2015
de William PAIVA et Roxane LEYSSENNE
22 rue Les Champs du Colombier

NAISSANCES

■ **Clément Thomas LACOMBE**
né le 26 octobre 2015
de Sébastien LACOMBE
et Marie Bénédicte Anne SANISIDRO
La Queyrie

■ **Edouard MIGOT** né le 10 novembre 2015
de Jean-Marie Patrice MIGOT
et Mélanie BERNATET
La Coussetie

■ **Aiden Christian André ROUX**
né le 22 novembre 2015
de Armelle ROUX
Le Colombier

■ **Sacha TEULIERES** Né le 28 novembre 2015
de David TEULIERES et Marina LAGARDE
6 rue François Labrousse

■ **Lucie Patricia Jeannine RENAUDIE**
née le 28 décembre 2015
de Sylvain RENAUDIE
et Delphine Suzy Germaine GUITTON
Les Moulinottes

DÉCÈS

■ **RIVIERE Joannès André, 87 ans**
décédé le 5 août 2015
Berchat

■ **PIERREFITTE Josette Renée, 84 ans**
décédée le 12 août 2015
10 chemin de Fontchaude

■ **PESTOURIE Charlotte, 14 ans**
décédée le 30 août 2015
Martignac

■ **DOCTRINAL Pierre Félix Alfred, 90 ans**
décédé le 23 octobre 2015
Rue du Colombier

■ **VAUJOUR Pierre, 75 ans**
décédé le 15 novembre 2015
29 rue des Pradelles

■ **AIMARD Jean-Baptiste, 72 ans**
décédé le 3 décembre 2015
Le Moulin de l'Estang

■ **POSWIAT Jean Bernard, 82 ans**
décédé le 11 décembre 2015
La Chapelle

